



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 33

Réunion restreinte du mardi 24 mars 2020.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MELUN – GYMNASSE PIERRE LESPIAT N°1 – NNI 77 289 99 01

Cette installation n'avait jamais été classé.

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le 25/01/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau FUTSAL 3 du propriétaire et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- rapport de visite de M. GODEFROY
- A.O.P
- P.V. C.D.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 24/03/2030.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

MELUN – GYMNASSE PIERRE LESPIAT N°1 – NNI 77 288 99 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 25/01/2019.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 25/01/2019 de M. GODEFROY de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 471 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.70.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 2 jusqu'au 24/03/2021.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.